



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 107481

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'aide médicale d'État (AME). Elle a été mise en place en 2000 « pour financer l'accès aux soins de santé des étrangers résidant en France depuis au moins trois mois, mais ne remplissant pas la condition de régularité du séjour exigée pour l'admission à la couverture maladie universelle ». Actuellement, il semblerait que de nombreux abus ont été relevés afin d'obtenir l'AME. Aussi il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement sur l'AME, d'une part, et quelles solutions il compte mettre en place afin de sécuriser l'accès à cette aide.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107481

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10989